canton de vaud

Service de l'éducation physique
et du sport
Chemin de Maillefer 35

1014 Lausanne

Formulaire	Convention de prêt pour les chablons	08.01.2020
		YCL

Réservation

Commune de : _____

Etablissement scolaire : _____

Date souhaitée, du : _____ au : _____

Personne de contact : _____ Tél : _____

Prise en charge par : _____ Tél : _____

Par leurs signatures au bas de ce document, les parties conviennent de ce qui suit :

- Le prêt est gratuit; les produits de peinture sont à la charge de la commune
- Le matériel doit être réservé au préalable auprès du SEPS
- La durée de l'emprunt est fixée raisonnablement (1 à 2 semaines)
- L'emprunt peut être fait pour un ou plusieurs jeux
- L'enlèvement et la restitution du matériel sont assurés par l'emprunteur, le matin des jours convenus
- Le matériel doit être rendu propre et en bon état
- Le meulage ou ponçage des plaques dans le but d'enlever la peinture est STRICTEMENT INTERDIT. Si du meulage est constaté, le remplacement à neuf de la plaque sera effectué au frais de l'emprunteur

L'emprunt porte sur les chablons suivants :

- ☐ Ciel et terre (7 plaques)
- ☐ Le ruisseau (4 plaques)
- ☐ Le courrier (5 plaques)
- ☐ Le charret (le moulin) (2 plaques)
- ☐ Le chemin de chiffres et des lettres (4 plaques)
- ☐ Ciel, terre et enfer (7 plaques)

Dimension des plaques : *La plus large : 79 cm*
La plus longue : 119 cm

Sortie

Lausanne, le : _____

Pour le SEPS : _____ Pour l'emprunteur : _____

Retour

Retour en - bon état
- mauvais état / abîmé _____

Lausanne le : _____ Visa SEPS : _____

OK pour finalisation _____